



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RV-2018-18-51

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 28 janvier 2019 :

Règlement RV-2018-18-51 modifiant le Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies

Ce règlement a pour objet de préciser l'accessibilité à un poteau incendie privé, d'établir une distance d'installation du panneau indicateur pour ces poteaux et des dégagements pour l'installation des poteaux de protection dans le cas où des dommages mécaniques peuvent être causés (ex. par des véhicules en mouvement).

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 30 janvier 2019

La greffière

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, avocate